

EXTRAIT DU REGISTRE
des ARRETÉS MUNICIPAUX
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance
du Touch

Thème	9.1 Autres domaines de compétences des Communes - Etat Civil-	Arrêté du 26 septembre 2023 Acte n° EC 2023-10
Objet	Rétrocession à la commune d'une cavurne appartenant à Mr et Mme Paul et Rosine GASAN	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Vu le titre de concession établie le 1^{er} octobre 2018 accordant à Mr et Mme Paul et Rosine GASAN, domiciliés à FONTENILLES (Haute-Garonne) 3 Rue Wolfgang Amadeus Mozart, une cavurne à perpétuité sise au cimetière 2,

Vu la lettre par laquelle Mr et Mme Paul et Rosine GASAN nous informent que cette concession ne leur est plus d'aucune utilité, et demandent à la rétrocéder moyennant le remboursement des frais d'achat de concession,

CONSIDERANT que cet emplacement est vide, il n'y a aucun inconvénient à répondre favorablement à sa requête,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera remboursé à Mr et Mme Paul et Rosine GASAN la somme de 180 Euros représentant les frais d'achat de ladite concession,

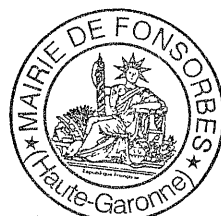
ARTICLE 2 : Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget de 2023 Compte 65888 « autres charges de gestion courante »

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à Mr et Mme Paul et Rosine GASAN.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Fait à FONSORBES, le 26 Septembre 2023

Mme Françoise SIMÉON




Maire de FONSORBES.